

FICHE DE POSTE

« Conseiller Pédagogique Départemental EPS »

<p><u>Poste</u></p>	<p>Le CPD EPS est un conseiller technique de l'IA-DASEN. Il est placé sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Education Nationale adjointe au directeur académique (IENA) et exerce son activité sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de la mission départementale EPS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • secteur d'intervention : le département des Pyrénées Orientales. • Lieu de rattachement : DSDEN 66
<p><u>Profil requis</u></p>	<p>Le candidat est un enseignant du 1^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF option EPS. Il devra faire état de compétences attestées dans le domaine du nouveau cycle 3 et du cycle 1.</p>
<p><u>Fonction</u></p>	<p>Le CPD EPS participe à la mise en œuvre des orientations nationales ainsi que du programme de travail académique et départemental.</p> <p>Conseiller technique de l'IA-DASEN, a pour fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de conseiller l'IA-DASEN pour le développement de l'EPS dans le 1^{er} degré • d'animer l'équipe départementale sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission départementale EPS (CPC EPS et délégué USEP) pour l'enseignement de l'EPS. • d'aider à l'élaboration de la politique départementale en liaison avec les partenaires locaux. • de contribuer à la formation des professeurs des écoles et des différents intervenants participant à l'action éducative de l'école.
<p><u>Missions</u></p>	<p>Le CPD a un rôle de personne ressource, tant auprès de l'IA-DASEN, de l'IEN-A, de l'IEN chargé de la mission départementale EPS (information, conseil, aide à la décision), qu'auprès des acteurs à différents niveaux de mise en œuvre (circonscriptions, écoles, partenaires...).</p> <p>Il exerce les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • attirer l'attention de l'IA-DASEN sur les questions inhérentes à l'EPS dans le département et soumettre des propositions. • mettre en place, après validation par l'IA-DASEN, la politique départementale en EPS et coordonner en lien avec l'IEN chargé de la mission départementale, l'équipe départementale EPS. • Recueillir et/ou produire et diffuser les documents et les informations nécessaires aux CPC en charge de l'EPS ainsi qu'organiser les actions de formations qui leur sont destinées. • Participer à la définition et contribuer à la mise en œuvre des actions de formation inscrites au volet départemental du plan départemental de formation. • Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des nouveaux programmes et notamment du nouveau cycle 3. • Participer, avec l'accord de l'IA-DASEN, à des missions ou des groupes académiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux jurys d'examen et de concours auxquels il est convoqué. • Repérer, accompagner, évaluer et valoriser les innovations pédagogiques dans le département.
<u>Compétences attendues</u>	<ul style="list-style-type: none"> • maîtriser les compétences de formateurs dans les différents cycles d'enseignement. • Posséder une parfaite connaissance de l'environnement éducatif et de l'enseignement de l'EPS dans le 1^{er} degré (cycles 1, 2 et 3) • Actualiser régulièrement ses connaissances. • Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. • Faire preuve de bonnes capacités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation. • Faire preuve de qualités relationnelles, de diplomatie et de disponibilité. • Maîtriser l'outil informatique et les plates-formes de formation.
<u>Régime indemnitaire</u>	Décret n°2012-293 du 29 février 2012 instituant une indemnité de fonctions particulière en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique départemental pour l'EPS.
<u>Particularité</u>	Poste à temps plein vacant à la rentrée 2017

Contact : Secrétariat de Mme Forcheteau, IENA

04 68 66 28 19 / ce.iena66@ac-montpellier.fr

Contact : Secrétariat de M. Bertein, IEN Prades

04 68 96 70 49 / ce.ienprades@ac-montpellier.fr